



Extrait du Collège André Maurois La Saussaye

<http://maurois-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article110>

La Charte Internet.

- Parents et Elèves - B2i -



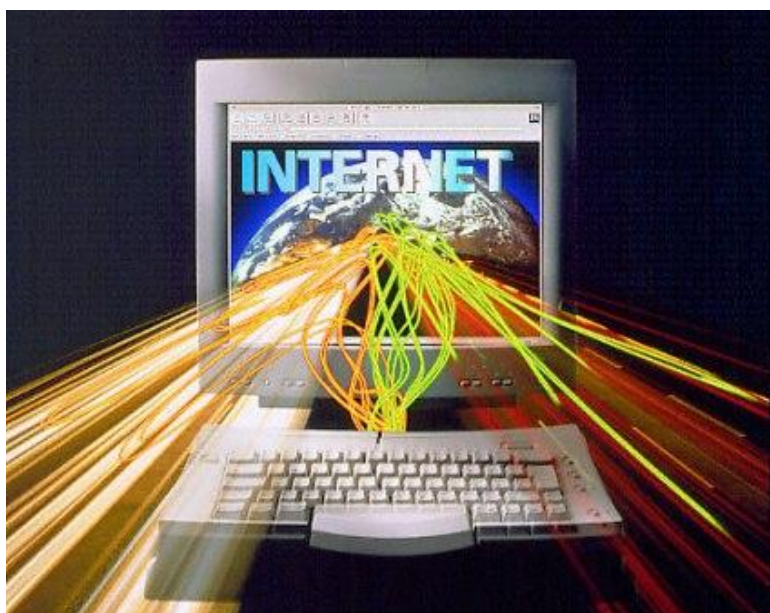
Date de mise en ligne : mardi 10 juin 2008

Copyright © Collège André Maurois La Saussaye - Tous droits réservés

Suite à nos recherches sur les Chartes Internet de différents collèges (ex : Paris). Nous, Olivia Delamare et Anne-Florine Gimbert de la classe de 4E, sommes allées interroger M.Boudet pour plus de renseignements. Nous avons pu ainsi modifier la Charte Internet du collège André Maurois pour plus de compréhension. Nous le remercions alors de nous avoir écouté et aidé sur cette Charte Internet.

Accès à l'Internet :

- ▶ Les élèves mineurs ne peuvent mener ces recherches qu'en présence d'un adulte responsable, et après s'être inscrits sur les formulaires à leur disposition.
- ▶ Aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité des documents.



Messagerie :

- ▶ L'élève ne peut pas consulter sa boîte personnelle privée.
- ▶ L'élève s'engage à garder confidentiel son mot de passe et à ne pas s'appropriier le mot de passe d'un autre utilisateur.
- ▶ Et faire suivre des documents violents, pornographiques, diffamatoires ou injurieux.

Publication de pages Web :

ATTENTION 😱 ! Les rédacteurs doivent garder à l'esprit que sont interdits et pénalement sanctionnés :

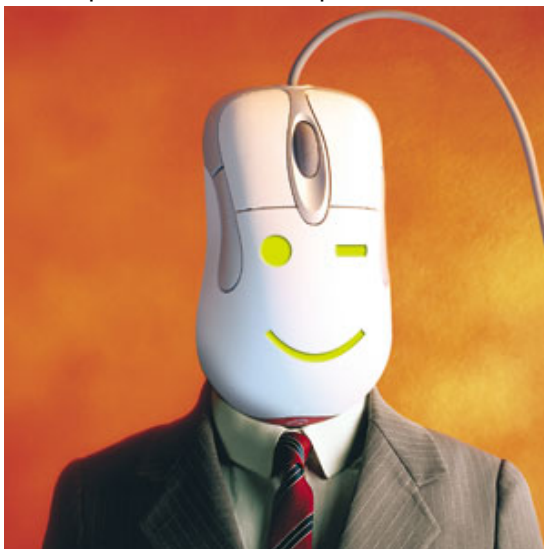
- ▶ Le non-respect des droits de la personne (racisme , injure...)

La Charte Internet.

- ▶ La publication de photographie sans avoir obtenu l'autorisation écrite de la personne représentée ou de son représentant légal si elle est mineure.
- ▶ Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique (droits d'auteurs).

Impression des documents :

- ▶ L'élève doit demander une autorisation préalable à l'adulte présent .



Sanctions : 😞

LA CHARTE NE SE SUBSTITUANT PAS AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT , LE NON RESPECT DES PRINCIPES ETABLIS OU RAPPELES PAR LA CHARTE POURRA DONNER LIEU A UNE SUPPRESSION DE L'ACCES AUX SERVICES , ET AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES PREVUS DANS LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT.